

TotalFinaElf Côte d'Ivoire

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

13 JUIN 2003

A black, curved, horizontal shape that tapers at both ends, resembling a stylized wing or a swoosh, positioned at the bottom of the page.

TOTAL FINA ELF

MESSAGE DU PRESIDENT

Deuxième exercice après la fusion, nous pouvons maintenant considérer qu'elle a été une réussite et ce grâce à la mobilisation de tous. Dans un contexte très difficile de guerre et de récession économique importante, les équipes se sont fortement impliquées tant pour répondre aux nouveaux enjeux commerciaux, organisationnels et opérationnels auxquels nous avons à faire face que pour maintenir la cohésion exemplaire de la Société.



Dans un marché à nouveau en baisse de 9.2%, le résultat net de l'exercice 2002 est stable par rapport à 2001 à 3 472 M CFA. La quasi disparition des provisions et charges exceptionnelles a été compensée par la forte augmentation des impôts.

Malgré les volumes perdus sur le marché intérieur, - 22 kt, notre part de marché globale a augmenté de 1% (hors indépendants) pour retrouver notre position de l'année 2000.

Malgré la fermeture de 4 petits points de vente, nous avons pu maintenir notre part de marché réseau à 38.7% grâce à la réouverture de notre station Latrille-RTI et à l'amélioration de la qualité du service dans nos stations. Les campagnes de promotion du service (Top Service) et de motivation des forces de ventes (Afoscars) ont été une réussite. Le commerce général a connu une légère baisse pour s'établir à 32.7%. Le canal aviation a connu une forte progression grâce à la signature de nouveaux contrats, notre part de marché est ainsi passée de 29.6% à 47.4%.

Notre position de leader sur le marché se trouve donc confortée et renforcée.

Les investissements bruts s'élèvent à 2 608 M CFA dont pratiquement 50% consacrés au réseau existant. Ainsi la totalité des stations ELF a pu être passée aux couleurs TOTAL. Ils restent en retrait par rapport au budget, les projets réseau nouveau ayant été différés à cause de la situation économique générale.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2002 est de 6 343 M CFA, soit une augmentation 668 M CFA par rapport à 2001 qui s'explique par :

- une augmentation de la marge brute, malgré la chute des volumes ;
- une forte baisse des frais fixes, du fait notamment à la poursuite de la mise en place des synergies de fusion entre TOTAL et ELF ;
- une très forte hausse des provisions d'exploitation liée en partie à la crise.

Ces niveaux de résultats, certes inférieurs aux prévisions en raison principalement de la crise que traverse la Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002, traduisent la forte réactivité de votre Société. Ils lui permettent de poursuivre une politique volontariste de distribution de dividendes. Ainsi le Conseil propose, comme l'an dernier, que l'intégralité du résultat de l'exercice 2002 soit affectée à la distribution de dividendes.

Pour 2003, les perspectives restent encore incertaines. D'ores et déjà, les premiers mois de l'année font apparaître une baisse sensible du marché intérieur, ce qui aura un impact négatif sur nos ventes et nos résultats annuels.

Votre Société dispose des ressources nécessaires, techniques, financières et surtout humaines, non seulement pour résister à la forte dégradation de l'environnement économique à laquelle elle va devoir faire face dans les mois à venir, mais aussi pour maintenir son rôle de leader et assumer ses responsabilités industrielles, environnementales et civiques.

Par ailleurs, le 6 mai 2003, le Groupe auquel appartient votre Société a vécu un événement très important de son histoire car il a changé de nom et s'appelle dorénavant TOTAL. Il a aussi choisi une nouvelle identité visuelle traduisant notamment le dynamisme, la modernité et l'ouverture internationale du Groupe. C'est pour poursuivre les mêmes objectifs que nous vous proposons lors de cette Assemblée Générale Mixte de changer le nom de votre société en TOTAL CÔTE D'IVOIRE S.A.

Je suis tout à fait confiant dans son avenir.

SOMMAIRE



ORDRE DU JOUR	4
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
COMMISSAIRES AUX COMPTES	6
DIRECTION	6
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
CHIFFRE D'AFFAIRES ET ACTIVITE COMMERCIALE	8
INVESTISSEMENTS	9
RESULTAT ET AFFECTATION DU BENEFICE DE L'EXERCICE 2002	10
CONVENTIONS REGLEMENTEES	11
RATIFICATION DE LA COOPTATION DE DEUX ADMINISTRATEURS	11
RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE DEUX ADMINISTRATEURS	12
QUITUS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES	12
CHANGEMENTS DE DENOMINATION SOCIALE	12
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	13
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	15
RESOLUTIONS	18
COMPTE DE RESULTAT	20
BILAN	21
TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS	22
ANNEXE	23
NOS ENGAGEMENTS : HYGIENE, SECURITE, ENVIRONNEMENT ET QUALITE	33

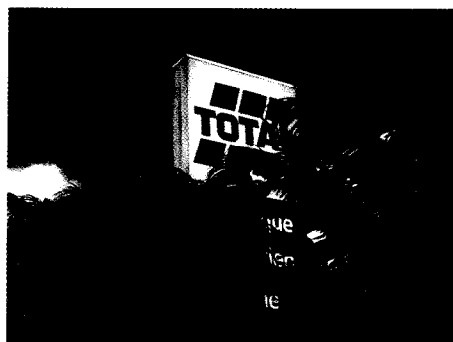
ORDRE DU JOUR

A. Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration, des commissaires aux comptes ainsi que du bilan et du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2002
2. Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes
3. Affectation du résultat net de l'exercice 2002
4. Ratification de la cooptation de deux administrateurs
5. Renouvellement du mandat de deux administrateurs
6. Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes

B. Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

7. Changement de dénomination sociale de TotalFinaElf Côte d'Ivoire
8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités





COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Jean-Denis ROYERE	Président
M. Joseph AKA ANGHUI	Administrateur
M. Firmin AHOUNE	Administrateur
M. Aimé BAROU	Administrateur
M. Joël NAVARON	Administrateur
M. Alain CHAMPEAUX	Administrateur
M. Vincent MEARY	Administrateur
PETROCI	Administrateur

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaires

ERNST & YOUNG
SIGECO

Suppléants

Christian MARMIGNON
Caroline ORIO

DIRECTION

M. Jean-Denis ROYERE

Président



M. Joël NAVARON

Directeur Général



M. Emmanuel MORAND-FEHR

Directeur Administratif
et Financier



M. Nicolas GUEDJ

Directeur Commercial



M. Michel BROU

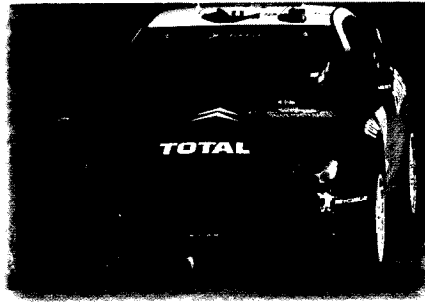
Directeur Travaux et
Approvisionnements



M. Imrane BARRY

Directeur Exploitation





RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale à caractère mixte, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, afin de soumettre à votre approbation les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2002 de votre société, **TOTALFINAELF CÔTE D'IVOIRE**.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous aurez également à vous prononcer sur le présent rapport ainsi que sur ceux des commissaires aux comptes, sur la répartition du résultat net de l'exercice 2002 et sur la composition de votre Conseil d'Administration.

Enfin, votre Assemblée Générale aura à se prononcer sur une proposition de changement de dénomination sociale.

Le présent rapport abordera les points suivants :

- Chiffre d'affaires et activité commerciale
- Investissements
- Résultat et affectation du bénéfice net
- Conventions réglementées
- Ratification de la cooptation de deux administrateurs
- Renouvellement du mandat de deux administrateurs
- Quitus aux administrateurs
- Changement de dénomination sociale

CHIFFRE D'AFFAIRES ET ACTIVITE COMMERCIALE

Le chiffre d'affaires de TOTALFINAELF COTE D'IVOIRE s'est établi en 2002 à 123,4 milliards de FCFA, en baisse de 11% par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice précédent qui était de 138,4 milliards de FCFA. Cette régression s'explique principalement, d'une part, par l'environnement de notre industrie, dont les principaux paramètres internationaux –cours du baril de pétrole, taux de change du dollar- ont baissé au début de l'année 2002, ce qui a entraîné le 5 février 2002 une baisse significative du prix des produits ex-SIR, et donc des prix de vente au public. D'autre part, les événements en cours en Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002 ont entraîné une baisse de nos ventes d'environ 30% au cours du dernier trimestre 2002.

L'évolution par canal d'activité est la suivante :

- les ventes réseau passent de 208,5 kt à 186,6 kt, soit une baisse de 10%. Ce canal a fortement souffert des événements en cours en Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002, 47 stations se trouvant dans les zones de guerre et n'étant plus approvisionnées ;
- les ventes commerce général passent de 66,1 kt à 55,3 kt, soit une baisse de 16%. Ce canal a souffert des mêmes événements que le réseau et de la perte de notre gros client Unilever qui n'utilise plus de fuel depuis la conversion de ses unités à l'énergie naturelle ;
- les ventes gaz passent de 18,3 kt à 19,7 kt, soit une hausse de 8%. Nos ventes ont progressé au même rythme que le marché ;
- les ventes aviation passent de 19,7 kt à 29,3 kt, soit une hausse de 48%, le marché enregistrant en 2002 une baisse de 8%. Notre filiale a bénéficié notamment de la reprise de 50% du contrat Air France conclu début 2002.

	2001	Ventes	var. %	Parts de marché	
		2002		2001	2002
Réseau	208 460	186 600	-10,5%	38,6%	38,7%
Hors réseau	66 105	55 307	-16,3%	34,9%	32,7%
Gaz	18 258	19 676	7,8%	28,9%	28,7%
Aviation	19 724	29 257	48,3%	29,6%	47,4%
Pêche	6 029	6 057	0,5%	63,1%	79,1%
Ventes					
intérieures	318 576	296 897	-6,8%	36,7%	37,7%
Soutes					
internationales	19 994	23 842	19,2%	10,9%	16,4%
Ventes totales	338 570	320 739	-5,3%	32,1%	34,4%

INVESTISSEMENTS

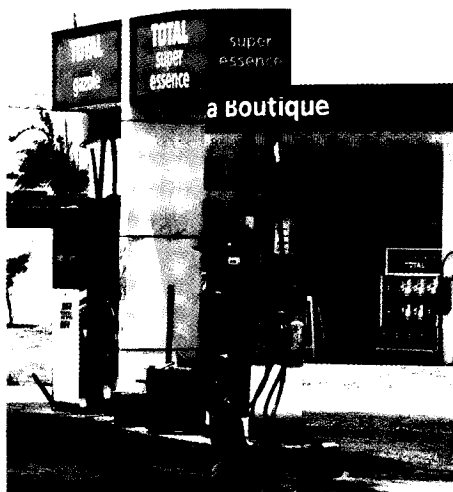
Les investissements réalisés au cours de l'exercice 2002 se sont élevés à 2,6 milliards de FCFA.

Sur le réseau, l'année 2002 a été marquée par la fin de la campagne de passage aux couleurs Total des stations Elf, le renouvellement du matériel, notamment de stockage, et l'aménagement de plusieurs sites. Hors réseau, les installations chez les consommateurs ont été poursuivies. Il en a été de même pour les installations gaz chez les clients vrac.

Au niveau de la logistique, il a été procédé aux investissements courants (sécurité et productivité) dans les dépôts carburants, aviation, lubrifiants et spécialités. Suite à la fusion, les investissements informatiques de l'exercice ont concerné la modernisation de la salle machine (notamment la protection contre l'incendie) où se trouve le nouvel AS 400 acquis en 2001 et la modernisation du matériel micro-informatique. Par ailleurs, les prêts au personnel à plus d'un an ont augmenté du fait des besoins en véhicules des cadres sédentaires et de la mise en place des prêts logement après l'harmonisation des avantages.

En KCFA

Investissements corporels	2 251 719
Commerciaux réseau	1 244 377
Commerciaux hors réseau	520 815
Logistique	217 071
Informatique	142 188
Autres	127 268
Investissements financiers	356 569
<i>Loyers, dépôts, cautionnements</i>	<i>356 569</i>
Total investissements bruts	2 608 287



RESULTATS ET AFFECTATION DU BENEFICE DE L'EXERCICE 2002

Le résultat net de TotalFinaElf Côte d'Ivoire est de 3,5 milliards de FCFA en 2002, soit exactement le même niveau qu'en 2001.

Les impacts positifs sur le résultat proviennent de :

- la progression de 1,7 milliard de FCFA de la marge brute sur frais variables qui s'explique par le remboursement des avances sur marges consenties par les sociétés distributrices à l'Etat en 2000 et 2001 et par la hausse des marges unitaires des grands produits obtenue le 5 décembre 2001 lors de la baisse des prix à la pompe qui ont plus que compensé l'effet quantités négatif,
- la diminution des frais fixes de 1,1 milliard de FCFA,
- la réduction des provisions et charges exceptionnelles de 1,5 milliard de FCFA (les éléments exceptionnels de 2001 concernaient essentiellement les charges et provisions liées à la fusion).

Les impacts négatifs sur le résultat proviennent de :

- l'augmentation de la dotation aux amortissements de 0,2 milliard de FCFA,
- l'augmentation des provisions court terme d'exploitation de 0,5 milliard de FCFA,
- l'augmentation des provisions long terme d'exploitation de 1,6 milliard de FCFA,
- l'augmentation des provisions long terme financières de 0,5 milliard de FCFA,
- l'augmentation de l'impôt sur les bénéfices de 1,6 milliard de FCFA.

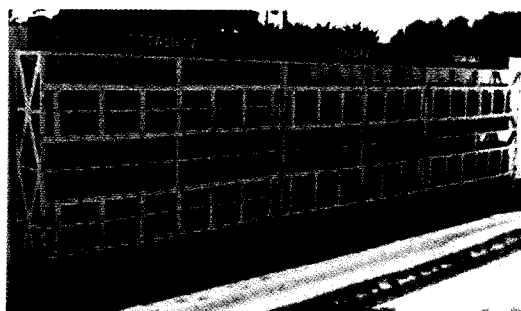
Il est à noter que : (i) les provisions court terme d'exploitation comprennent 230 MFCFA de provisions pour créances douteuses concernant des clients (réseau et commerce général) situés dans les zones de guerre et 224 MFCFA de provisions pour dépréciation des stocks situés à Bouake et que (ii) les provisions long terme d'exploitation comprennent 126 MFCFA de provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles (47 stations services situées dans les zones de guerre).

Le résultat net de TotalFinaElf Côte d'Ivoire s'établit donc, au titre de l'exercice 2002, à 3.471.632.276 FCFA.

Nous vous proposons la répartition suivante du bénéfice de l'exercice :

Dividendes bruts	3 474 600 480 FCFA
Réserve légale	18 270 983 FCFA
Prélèvement sur les réserves libres	-21 239 187 FCFA
Résultat à affecter	3 471 632 276 FCFA

Sur la base de cette répartition, le dividende brut par action serait de 5519 FCFA, soit, après retenue à la source de 10% au titre de l'IRVM, un dividende net par action de 5000 FCFA, dont la mise en paiement interviendra au plus tard dans un délai de 30 jours après la tenue de l'Assemblée Générale.



CONVENTIONS REGLEMENTEES

Convention des articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les membres du Conseil d'Administration ont été tenus informés du maintien en vigueur au cours de l'exercice social 2002 des conventions précédemment conclues, à savoir :

- Accord de service avec la S.E.S.P. (Société d'Entreposage de SAN PEDRO)
- Contrat de prêt de TOTALFINAELF COTE D'IVOIRE à la S.E.S.P.
- Contrat d'assistance technique entre TOTAL OUTRE-MER et TOTALFINAELF COTE D'IVOIRE
- Contrat de prestations de services entre TOTALFINAELF COTE D'IVOIRE et Monsieur Aimé BAROU

Le Conseil, tout en considérant ces diverses conventions comme des opérations courantes entrant dans le cadre des activités de la société, et à ce titre, comme ne devant pas relever des dispositions des articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, les a approuvées en tant que de besoin.

Il les a fait porter à la connaissance des commissaires aux comptes, dont le rapport spécial sera soumis à votre approbation.

RATIFICATION DE LA COOPTATION DE DEUX ADMINISTRATEURS

Il est proposé de ratifier la cooptation de Monsieur Jean-Denis ROYERE en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Francis JAN, administrateur démissionnaire, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004.

Il est proposé de ratifier la cooptation de Monsieur Joël NAVARON en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Christian des CLOSIERES, administrateur démissionnaire, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004.



RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE DEUX ADMINISTRATEURS

Il est proposé de renouveler les mandats d'administrateurs, venus à échéance, de Monsieur Aimé BAROU et de Monsieur Alain CHAMPEAUX pour une nouvelle période de trois ans devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005.

QUITUS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Après lecture du présent rapport, il sera proposé à l'Assemblée Générale de donner quitus à tous les administrateurs pour leur gestion et aux commissaires aux comptes.

CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'adopter un changement de dénomination sociale de la Société consécutivement à la modification intervenue dans la dénomination du Groupe TOTALFINAEF.

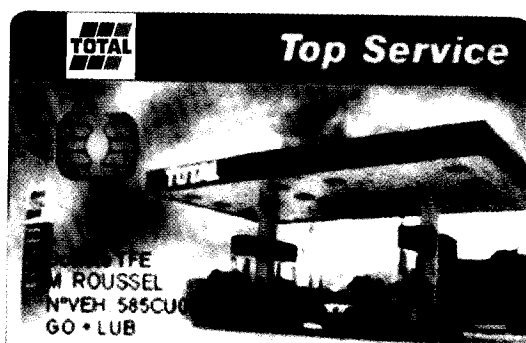
Nous vous invitons donc à substituer à l'actuelle dénomination sociale celle de « TOTAL CÔTE D'IVOIRE S.A. ».

En conséquence, l'article 3 des statuts sera modifié comme suit :

« La dénomination de la société est TOTAL CÔTE D'IVOIRE

Dans tous actes et documents émanant de la société, la dénomination sociale doit toujours être précédée ou suivie des mots « société anonyme avec conseil d'administration » (ou des initiales « SA avec CA ») ainsi que de l'énonciation du montant du capital social, de l'adresse du siège social et de la mention de l'immatriculation au Registre du commerce et du crédit mobilier ».

Nous ne saurions terminer notre rapport sans rendre un sincère et un vibrant hommage à l'ensemble de notre personnel qui, par son attachement, son dévouement et son sang-froid, y compris dans les moments difficiles que peut traverser la Côte d'Ivoire, contribue de façon permanente et sans cesse renouvelée à consolider et à développer notre société.



TotalFinaElf Côte d'Ivoire S.A.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la société **TotalFinaElf Côte d'Ivoire**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le droit comptable de l'OHADA.



Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude majeure générée par la crise politico-militaire que traverse la Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002. Cette crise a profondément perturbé l'environnement économique du pays et de la sous-région, et engendre un risque systémique élevé pour l'ensemble des agents économiques opérant en Côte d'Ivoire.

II. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

ERNST & YOUNG

Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Associé

Christian Marmignon
Associé

Le 4 avril 2003



TotalFinaElf Côte d'Ivoire S.A.

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Cependant, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

• **Contrat d'assistance générale avec la société Total Outre-Mer**

Administrateur : Total Outre-Mer
concerné

Objet : Prestations d'assistance technique générale fournies par Total Outre-Mer à TotalFinaElf Côte d'Ivoire.

Modalités et rémunérations : La rémunération forfaitaire annuelle sur la base de laquelle est calculée la rémunération des prestations d'assistance technique prévue à l'annexe III du contrat est fixée à 700.000 Euros hors taxes.

Au titre de l'exercice 2002, le montant comptabilisé en charges par votre société est de FCFA 572 millions.

• **Contrat de prestations de services avec Monsieur Aimé BAROU**

Administrateur : Monsieur Aimé BAROU
concerné

Objet du contrat : Prestations de services de consultant indépendant fournies par Monsieur Aimé BAROU pour le compte de TotalFinaElf Côte d'Ivoire. Le contrat de prestations de services conclu à l'origine pour une durée de 3 ans et deux mois à compter du 1er novembre 1995, a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2004.

Modalités : TotalFinaElf Côte d'Ivoire rémunère les prestations de consultant indépendant fournies par Monsieur Aimé Barou en lui versant des honoraires.

Au titre de l'exercice 2002, le montant comptabilisé en charges par votre société est de FCFA 7,8 millions.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

ERNST & YOUNG

Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Associé

Christian Marmignon
Associé

Le 4 avril 2003





RESOLUTIONS

A. ORDRE DU JOUR DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, approuve ces documents dans toutes leurs parties ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice social 2002, tels que présentés et arrêtés

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit, conformément aux dispositions statutaires, le bénéfice net de l'exercice 2002 qui s'élève à 3.471.632.276 FCFA :

Dividendes	3 474 600 480	FCFA
Réserve légale	18 270 983	FCFA
Prélèvement sur les réserves libres	-21 239 187	FCFA
Résultat à affecter	3 471 632 276	FCFA

Le dividende net par action ressort en conséquence à 5000 FCFA et sa mise en paiement interviendra dans un délai de trente jours suivant l'Assemblée Générale.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial par les commissaires aux comptes (articles 438 à 448 de l'Acte uniforme), prend acte de ce rapport et l'approuve.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, ratifie la cooptation de Monsieur Jean-Denis ROYERE en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Francis JAN, administrateur démissionnaire, et ce pour la

durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, ratifie la cooptation de Monsieur Joël NAVARON en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Christian des CLOSIERES, administrateur démissionnaire, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle les mandats d'administrateurs, venus à échéance, de Monsieur Aimé BAROU et de Monsieur Alain CHAMPEAUX, pour une nouvelle période de trois ans devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, donne quitus à tous les administrateurs pour leur gestion et aux commissaires aux comptes.

B. ORDRE DU JOUR DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuvant la proposition du Conseil d'Administration décide de substituer à l'actuelle dénomination sociale celle de « TOTAL CÔTE D'IVOIRE S.A. ».

En conséquence, l'article 3 des statuts sera modifié comme suit :

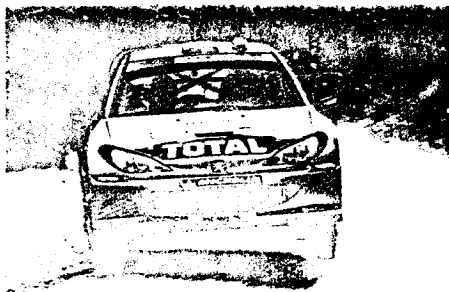
« La dénomination de la société est TOTAL CÔTE D'IVOIRE

Dans tous actes et documents émanant de la société, la dénomination sociale doit toujours être précédée ou suivie des mots « société anonyme avec conseil d'administration » (ou des initiales « SA avec CA ») ainsi que de l'énonciation du montant du capital social, de l'adresse du siège social et de la mention de l'immatriculation au Registre du commerce et du crédit mobilier ».

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès verbal constatant ces délibérations, d'accomplir toutes formalités légales ou autres.





COMPTE DE RESULTAT

(en millions de FCFA)

	2002	2001
Chiffre d'affaires	123.383	138.412
Autres produits	1.851	1.761
CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS	125.234	140.173
Achats de marchandises et variation de stocks	(94.631)	(108.656)
Autres achats	(421)	(355)
Transports	(5.996)	(5.586)
Services extérieurs	(7.194)	(6.274)
Impôts et taxes	(1.326)	(6.705)
Autres charges	(3.522)	(2.985)
total achats et frais divers	(113.090)	(130.559)
VALEUR AJOUTEE	12.144	9.614
Charges de personnel	(4.250)	(4.246)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	7.894	5.368
Transfert de charges	1.206	1.145
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes	(2.757)	(838)
RESULTAT D'EXPLOITATION	6.343	5.675
Produits financiers	982	383
Charges financières	(253)	(378)
RESULTAT FINANCIER	729	5
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	7.072	5.680
Produits hors activités ordinaires	818	1.087
Charges hors activités ordinaires	(1.285)	(1.305)

BILAN

(en millions de FCFA)

2002 2001

ACTIF

Charges immobilisées (2.1)	-	-
Immobilisations incorporelles (2.2)	836	836
Immobilisations corporelles (2.3)	16.021	16.526
Immobilisations financières (2.4)	4.431	4.608
Actif immobilisé	21.288	21.970
Stocks	10.248	9.137
Créances et emplois assimilés	18.832	27.996
Actif circulant	29.080	37.133
Trésorerie - actif	7.525	5.200
Total Actif	57.893	64.303
	=====	=====

PASSIF

Capital, primes et réserves (2.5)	24.385	24.401
Résultat net de l'exercice	3.472	3.476
Autres capitaux propres (2.6)	4.033	4.033
Capitaux propres	31.890	31.910
Dettes financières diverses (2.7)	1.065	1.065
Provisions financières pour risques et charges (2.8)	1.638	1.514
Dettes financières et ressources assimilées	2.703	2.579
Clients, avances reçues	6.031	5.966
Fournisseurs d'exploitation	12.043	17.764
Dettes fiscales et sociales et autres dettes	4.395	3.135
Passif circulant	22.469	26.865
Trésorerie - passif	831	2.949
Total Passif	57.893	64.303
	=====	=====

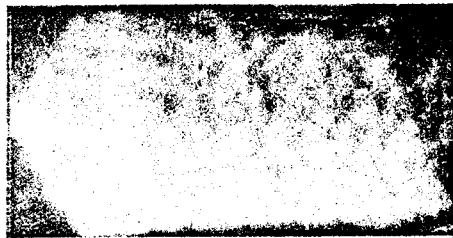


TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS

(en millions de FCFA)

	2002	2001
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement globale	6.126	3.410
Cessions d'immobilisations corporelles	33	19
Cessions d'immobilisations financières	729	139
Augmentation de capital par apports nouveaux	-	-
Autres dettes financières	-	57
Variation du besoin de financement	3.658	-
Total ressources	10.546	3.625
	=====	=====
EMPLOIS		
Dividendes	3.492	1.251
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles	2.075	2.103
Acquisitions d'immobilisations financières	535	134
Remboursements d'emprunts	-	432
Variation du besoin de financement	-	4.405
Total emplois	6.102	8.325
Variation de la trésorerie	4.444	(4.700)
	10.546	3.625
	=====	=====

ANNEXE

I. PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Base d'établissement des états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable de l'OHADA.

Les opérations inscrites en comptabilité sont enregistrées à leur coût historique à l'exception des immobilisations corporelles figurant dans le fichier des immobilisations au 1er octobre 1993 qui ont été réévaluées (ainsi que leurs amortissements), conformément aux dispositions de la loi de Finances pour la gestion 1995.

1.2 Charges immobilisées et immobilisations incorporelles

Les frais divers d'établissement sont amortis sur une durée de 5 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Toutefois, le droit comptable de l'OHADA admet qu'un amortissement exceptionnel des frais d'établissement puisse être pratiqué afin de rendre possible la distribution de dividendes lorsque les réserves libres sont inférieures à la valeur nette comptable de ces frais d'établissement.

Le fonds de commerce ne fait pas l'objet d'amortissement conformément aux règles comptables en vigueur.

1.3 Immobilisations corporelles et amortissements

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, à l'exception des biens apportés par les sociétés ESSO CI, TRANSCOGAZ et ELF OIL CI qui sont enregistrés à leur valeur d'apport. Les immobilisations corporelles existant dans le fichier des immobilisations au 1er octobre 1993 ont toutefois été réévaluées ainsi que leurs amortissements par application d'un coefficient de 1,4.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation estimée :

Constructions	20 ans
Citernes des dépôts et installations aviation	15 ans
Matériel, citernes prêtées aux utilisateurs, bouteilles de gaz	10 ans
Mobilier, matériel de bureau et d'habitation	10 ans
Matériel prêté aux utilisateurs (sauf citernes)	5 ans
Matériel informatique	5, 3 et 2 ans
Véhicules	3 ans

1.4 Titres de participation et titres d'Etat

Les titres de participation sont valorisés à leur coût d'acquisition. Cependant, il est constitué une provision pour dépréciation lorsque la quote-part dans l'actif net de la société émettrice est inférieure au coût d'acquisition des titres.

Les titres d'Etat (Ex - FNI et RCI) sont inscrits au bilan à leur valeur possible de réalisation sur le marché financier secondaire.

1.5 Stocks

Les stocks sont évalués au coût historique d'acquisition. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur d'inventaire des stocks de clôture est inférieure au coût historique d'acquisition.

1.6 Créances

Les créances figurent au bilan à leur valeur nominale.

Les créances sur le secteur privé font l'objet d'une provision pour dépréciation au cas par cas, en fonction du risque de non-recouvrement estimé.

Conformément aux principes comptables en vigueur, les créances sur le secteur public et parapublic (sociétés d'État ou d'économie mixte) ne font pas l'objet de provisions pour couvrir les risques de non-recouvrement, lorsque ces créances ne sont pas contestées.

1.7 Provisions réglementées

La contribution de la société à la constitution des stocks de sécurité, prélevée jusqu'au 30 avril 1991 sur la marge de distribution des produits pétroliers conformément à la structure officielle des prix des hydrocarbures jusqu'à cette date, faisait l'objet de la part de la société TotalFinaElf Côte d'Ivoire d'une provision inscrite au passif du bilan dans les comptes de provisions réglementées en exonération temporaire d'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

1.8 Situation fiscale latente

La situation fiscale latente résulte des différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal. Le droit comptable de l'OHADA ne prévoit pas la comptabilisation de la situation fiscale latente. Seul l'impôt sur les bénéfices exigible au titre de l'exercice est comptabilisé. Selon les dispositions de ce nouveau référentiel comptable, les impôts différés correspondants doivent être mentionnés dans la rubrique II.A.6 de l'état annexé.

1.9 Indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite est évaluée sur la base des salaires actuels des agents et de leur ancienneté, conformément aux dispositions suivantes de la convention collective :

Ancienneté	Droits
0 à 5 ans	30 % du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté
5 à 10 ans	35 % du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté
Plus de 10 ans	40 % du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté

II. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

2.1 Charges immobilisées

Ce poste s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/01	Augment.	Diminut.	31/12/02
Frais divers d'établissement	231	-	-	231
	—	—	—	—
Valeurs brutes	231	-	-	231
Amortissements	(231)	-	-	(231)
	—			—
Valeurs nettes	-			-
	====			====

2.2 Immobilisations incorporelles

Ce poste s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/01	Augment.	Diminut.	31/12/02
Fonds de commerce	836	-	-	836

2.3 Immobilisations corporelles

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice se résument comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/01	Acquisitions et transferts	Cessions et transferts	31/12/02
Terrains	1.295	-	-	1.295
Bâtiments	10.452	639	-	11.091
Installations et agencements	4.553	92	-	4.645
Matériel	18.831	1.764	(565)	20.030
Matériel de transport	895	23	(30)	888
Valeurs brutes	<u>36.026</u>	<u>2.518</u>	<u>(595)</u>	<u>37.949</u>
Amortissements	(19.422)	(2.508)	150	(21.780)
Provisions	(78)	(126)	56	(148)
Valeurs nettes	<u>16.526</u> =====			<u>16.021</u> =====

2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/01	31/12/02
Prêts et créances à plus d'un an (2.4.1)	50	164
Titres de participation minoritaires (2.4.2)	4.156	3.899
Titres d'État (2.4.3)	109	10
Dépôts et cautionnements (2.4.4)	293	358
Total	<u>4.608</u> =====	<u>4.431</u> =====

2.4.1 Prêts et créances à plus d'un an

Ce poste s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/01	31/12/02
Prêt à SESP	18	18
Prêts au personnel	25	147
Créances à plus d'un an	25	17
Total brut	68	182
Provisions pour dépréciation	(18)	(18)
Total net	50	164

Le prêt SESP porte intérêt au taux de la BCEAO majoré de 1,25 point. Aucun intérêt n'a été décompté sur l'exercice en raison de la mise en sommeil de cette société. Ce prêt fait l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de FCFA 18 millions.

2.4.2 Titres de participation minoritaires

Sociétés émettrices	Part du capital au 31/12/02	Nbre de titres au 31/12/02	Val. brute 31/12/01	Val. brute 31/12/02
SIEPP	50,00%	13.799	138	138
SIFAL	35,00%	4.900	84	84
SESP	42,45%	688	11	11
SIR	20,35%	793.650	2.866	2.866
GESTOCI	37,50%	9.000	90	90
SOCOPRIM SA	5,00%	6.940	694	694
SIAP	35,00%	105.020	53	53
PETROIVOIRE	34,00%	65.527	491	491
TFE	-	-	257	-
CIE			20	20
IVOIRE GLACONS	50,00%	50	1	1
Total valeur brute			4.705	4.448
Provisions pour dépréciation			(549)	(549)
Total valeur nette			4.156	3.899

Conformément aux dispositions légales, TotalFinaElf Côte d'Ivoire a vendu les titres qu'elle détenait en autocontrôle. Cette cession a été réalisée en août 2002 au cours de 35000 FCFA (trente cinq mille Francs CFA) par action et s'est traduite par une moins-value d'environ 3 MFCFA (trois millions de Francs CFA).

2.4.3 Titres d'Etat

Cette rubrique s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/01	Augment.	Diminut.	31/12/02
Titres RCI et FNI	568	-	520	48
Valeurs brutes	<u>568</u>	<u>-</u>	<u>520</u>	<u>48</u>
Provisions pour dépréciation	(459)		421	(38)
Valeurs nettes	<u>109</u>		<u>421</u>	<u>10</u>
	===		===	==

Les titres d'Etat sont provisionnés à hauteur de 80% afin que leur valeur nette corresponde à leur valeur possible de réalisation sur le marché financier secondaire.

Une grande partie des titres d'Etat a été cédée dans le courant de l'année 2002. Ces cessions se sont traduites par une plus-value nette de reprises de provisions financières d'environ 19 MFCFA (dix-neuf millions de Francs CFA).

2.4.4 Dépôts et cautionnements

Cette rubrique s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/01	Augment.	Diminut.	31/12/02
Loyers payés d'avance	224	158	(109)	273
Autres dépôts et cautions	87	17	(1)	103
Valeurs brutes	<u>311</u>	<u>175</u>	<u>(110)</u>	<u>376</u>
Provisions pour dépréciation	(18)			(18)
Valeurs nettes	<u>293</u>			<u>358</u>
	=====			=====

2.5 Capital, primes et réserves

Les variations de l'exercice se présentent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/01	Augmentations	Diminutions	31/12/02
Capital social	3.148	-	-	3.148
Prime d'émission	1.106	-	-	1.106
Prime de fusion	7.800	-	-	7.800
Écarts de réévaluation	1.633	-	-	1.633
Réserves indisponibles	2.111	-	-	2.111
Réserves libres	8.603	-	16	8.587
Total	<u>24.401</u> =====	<u>-</u> =====	<u>16</u> =====	<u>24.385</u> =====

Les mouvements intervenus sur les comptes de capitaux propres sont conformes aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2002 qui a approuvé l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

2.6 Autres capitaux propres

Cette rubrique correspondant aux provisions réglementées comprend, en millions de FCFA :

	31/12/01	Augmentations	Diminutions	31/12/02
--	----------	---------------	-------------	----------

2.7 Dettes financières et ressources assimilées

Les dettes financières diverses correspondent en totalité au fonds de consignation des bouteilles de gaz qui est alimenté par les sommes versées par la clientèle.

Les provisions financières pour risques et charges s'analysent comme suit à la clôture de l'exercice en millions de FCFA :

	31/12/01	Augmentations	Diminutions	31/12/02
Prov. pour indemnités retraite	961	133	(238)	856
Retraite complémentaire cadres	84	86	-	170
Provisions pour risques	469	222	(79)	612
Total	<u>1.514</u>	<u>441</u>	<u>(317)</u>	<u>1.638</u>
	=====	=====	=====	=====

La diminution nette des provisions pour indemnités retraite s'explique par les reprises de provisions retraite suite au plan de départ du personnel dont l'exécution a été achevée en juin 2002.

III. ACTIONNARIAT

La répartition du capital de notre société est restée inchangée au cours de l'exercice, soit au 31 décembre 2002 :

TOTAL OUTRE-MER	47%
	66%

NOS ENGAGEMENTS : HYGIENE, SECURITE, ENVIRONNEMENT ET QUALITE

La politique de TotalFinaElf Côte d'Ivoire en matière de sécurité, d'environnement et de qualité s'appuie sur les dix articles suivants :

Article 1

TotalFinaElf Côte d'Ivoire place en tête de ses priorités la sécurité des activités, la santé des personnes, le respect de l'environnement ainsi que la satisfaction des clients.

Article 2

La prise en compte de ces priorités est fortement intégrée à tous les stades de nos opérations : le choix des implantations, la conception et la construction de dépôts et points de distribution, la qualité et le transport des produits.

Article 3

TotalFinaElf Côte d'Ivoire privilégie dans le choix des ses partenaires leur capacité à adhérer à sa politique en matière de sécurité, de santé, d'environnement et de qualité.

Article 4

Partout où il exerce ses activités, le groupe TotalFinaElf veille au respect des lois et des réglementations qui lui sont applicables.

Article 5

Les systèmes internes de gestion relatifs à la sécurité, à l'environnement, à la qualité, adaptés à chaque activité, sont évalués périodiquement, en mesurant, les résultats obtenus, en définissant des objectifs de progrès, en mettant en œuvre des plans d'action et en réorganisant le contrôle associé. La démarche s'appuie sur l'information, le retour d'expérience, la concertation et la formation.

Article 6

Au delà de sa politique de prévention des risques, TotalFinaElf Côte d'Ivoire met en place des moyens et des plans d'intervention destinés à faire face aux cas d'accidents. Ces dispositifs sont périodiquement mis à jour et vérifiés lors d'exercices organisés à intervalles réguliers.

Article 7

Chacun, à tout niveau, doit être conscient de son rôle et de sa responsabilité personnelle en matière de prévention des risques d'accident, d'atteinte à la santé, ou de dommage à l'environnement, liés à ses activités.

Article 8

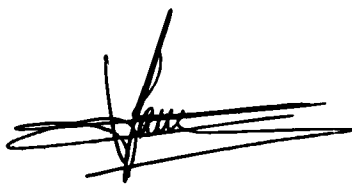
La bonne prise en compte de la sécurité, de la santé, de la protection de l'environnement et de la qualité des produits et services est un élément important d'appréciation du travail de chacun et, en particulier, des responsables hiérarchiques.

Article 9

TotalFinaElf Côte d'Ivoire adopte en matière de sécurité, de santé, d'environnement et de qualité une attitude constructive de transparence et de dialogue vis-à-vis des tiers. Elle met à la disposition de ses clients la meilleure information sur ses produits afin de les utiliser sans risques.

Article 10

TotalFinaElf Côte d'Ivoire est engagée dans la protection de l'environnement par son soutien à plusieurs actions environnementales et participe comme membre actif à plusieurs regroupements professionnels visant à développer la sécurité dans les zones industrielles et à préserver le milieu naturel. TotalFinalEf Côte d'Ivoire contribue ainsi activement à la mise en place de politiques de développement durable.



Joël Navaron